

COMMUNE DE SAINT MAURICE EN GOURGOIS

Séance du 05 octobre 2022

Date de la convocation: 30/09/2022

Membres en exercice :
19

L'an deux mille vingt-deux et le cinq octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Bernard BONNET

Présents : 14

Présents : Bernard BONNET, Hélène BRUNON, Cédric PATOUILLARD, David PERRIN, Frédérique RODRIGUEZ, Murielle FAURE, Françoise MOLLARET, Thierry GUYON, Anne-Marie MERLE, Elisabeth PELLISSIER, Giovanni GUARNERI, Gilles FOUILLOUX, Sébastien CREPET, Jocelyne FAURE

Votants: 14

Pour: 14

Contre: 0

Représentés:

Abstentions: 0

Excusés: Iwan MAYET, Frédéric REYMONDON, Stéphanie BARDOTTI, Catherine DIOLOGENT, Hélène GATTE

Absents:

Secrétaire de séance: David PERRIN

Objet: Avenant à la convention de partenariat pour le portage de repas avec l'ADMR - DE_2022_050

Monsieur le Maire présente un avenant à la convention de partenariat pour la mise en œuvre du service de portage de repas avec l'association ADMR d'Usson-en-Forez. Cet avenant vient modifier l'article 3 paragraphe 2 ainsi le montant de la subvention sera calculé à hauteur de 1,25 euros par habitant soit 2271 euros pour l'année 2022.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE l'avenant présenté.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer cet avenant.

A Saint-Maurice-en-Gourgois, le 5 octobre 2022

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS

Le Maire,

Bernard BONNET

Le Secrétaire de séance

